

Atelier de compréhension de texte prescriptif Cycle 3- Niveau de classe CM1

Consignes de visite du musée d'archéologie nationale

1. Mise en œuvre de l'atelier

Se référer au protocole ACT prescriptif cycle 3 et collège.

2. Indications pour l'enseignant

Ce support d'ACT prescriptif est un extrait d'une brochure du Musée d'archéologie nationale de Saint Germain en Laye. Il présente des consignes de visite pour groupes scolaires et centres de loisirs.

Il serait préférable d'effectuer la visite de ce musée à la suite de l'ACT ; les élèves comprendraient alors l'objectif d'une telle lecture.

Le musée d'archéologie nationale de Saint Germain en Laye dispose d'ailleurs de collections qui illustrent le programme d'histoire de CM1 (paléolithique au premier Moyen-Âge).

Toutes ces consignes restent néanmoins applicables dans l'ensemble des musées et sont susceptibles d'être présentées avant n'importe quelle visite de monument.

Les enseignants peuvent également s'inspirer de l'exemple proposé pour effectuer un travail similaire sur d'autres brochures, en fonction des sorties planifiées avec leur classe.

Destinée à être pliée en trois, la brochure est organisée en colonnes : deux colonnes de consignes et une dernière de présentation, dans laquelle, on trouve deux lignes de texte à lire de haut en bas.

Dans les colonnes consacrées aux consignes de visite, on distingue trois grandes parties mises en évidence par des titres colorés en majuscule. C'est la raison pour laquelle il est vivement conseillé de présenter le document en couleur (photocopies couleur ou vidéo projection).

Chaque partie est subdivisée en sous-sections dont les intertitres sont en gras.

Certaines consignes sont illustrées de pictogrammes.

Des phrases complexes, particulièrement dans la sous partie *Regardez sans toucher*, pourront poser des difficultés aux élèves les plus fragiles, tout comme les termes « inapproprié », « courrier postal », « 1/3 de la visite » et les expressions « partie prenante », « être amputée de », « rester due ».

Principaux points que l'on peut faire apparaître pendant les échanges et la vérification.

Les éléments qui suivent ne constituent en rien des objectifs à atteindre de façon exhaustive ; ils peuvent aider l'enseignant à développer l'aptitude au questionnement chez les élèves.

L'utilité du document

Cette brochure est destinée aux accompagnateurs des groupes scolaires et centres de loisirs.

L'organisation du document

Le document est organisé en trois colonnes.

Des titres de parties en majuscules et en couleur et des sous-titres en gras organisent l'information.

Des pictogrammes illustrent les consignes.

Les principales consignes

- L'arrivée s'effectue 15 minutes avant la visite.
- Les sacs à dos ne sont pas acceptés dans le musée.
- Le taux d'encadrement est de 1 accompagnateur pour 5 enfants en maternelle et de 1 accompagnateur pour 7 enfants à partir de l'élémentaire.
- Aucun élève ne peut rester seul.
- Il ne faut pas faire de bruit dans le musée et l'utilisation du téléphone portable est interdite. Il est interdit de toucher aux œuvres mêmes celles qui sont présentées hors des vitrines.
- Le paiement s'effectue le jour-même.
- En cas d'annulation, il faut prévenir 7 jours avant la date de la visite.
- Les retards ne sont pas rattrapés et peuvent justifier une annulation s'ils excèdent 1/3 de la durée de la visite.

Les questions possibles abordées par les lecteurs ou à repérer avec eux.

- La disposition de la brochure, destinée à être pliée en trois.
- Les procédés pour mettre en évidence l'information et pour se repérer (titres et sous-titres, pictogrammes)
- La mention à la République française puisqu'il s'agit d'un musée national.

3. Prolongements éventuels

- Visiter le musée.
- Préparer sa visite : vérifier le nombre d'accompagnateurs, calculer l'horaire de départ pour arriver 15 minutes avant la visite en comptant le temps de trajet.
- Produire un écrit : rédiger des consignes (les règles de vie de la classe ou de l'école) et les accompagner de pictogrammes.
- Rechercher la liste des musées nationaux dans sa région.

CONSIGNES GÉNÉRALES

Accueil du groupe

L'accueil des groupes se fait 15 minutes avant l'heure de visite avec la feuille de réservation.

Pour les visites prévues à 10h, sonnez à la grille du château, à partir de 9h50.

En cas de retard, les agents d'accueil et de surveillance peuvent refuser au groupe l'accès aux salles du musée pour des raisons de sécurité.

Visitez léger !

Les sacs encombrants et cartables doivent rester dans l'autocar, ainsi que les pique-niques. Les enfants laissent leurs manteaux dans les vestiaires.



ENCADREZ VOTRE GROUPE

Les accompagnateurs sont partie prenante dans le bon déroulement de la visite. Ils sont les bienvenus dans la limite d'1 pour 5 enfants (maternelle) ou 1 pour 7 enfants (élémentaire, collège, lycée).

Les élèves sont sous la responsabilité des enseignants qui les accompagnent.

Un élève ne doit pas être laissé seul dans les salles ou les espaces d'accueil.



Respectez le calme du lieu

Calme et discrétion sont indispensables au respect de tous. Un groupe bruyant contraint ses accompagnateurs à élever le ton. Il gêne alors l'ensemble des visiteurs.



L'usage du téléphone mobile est interdit dans les salles du Musée. Les courses et les glissades dans les salles, dans les escaliers ou sur les paliers sont totalement inappropriées.

Regardez sans toucher

Pour que le public puisse avoir un contact direct avec les œuvres, certaines d'entre elles sont présentées hors vitrine. Il faut donc y faire particulièrement attention.

Toucher une œuvre quelle que soit sa nature, même très légèrement, la dégrade. S'appuyer sur des vitrines ou sur des socles peut aussi être préjudiciable à la sécurité des objets. Veillez à rester vigilants durant toute votre visite.



LES VISITES CONFÉRENCES ET ATELIERS

Le règlement des visites

Il s'effectue le jour même à la billetterie-boutique.

Annulations, retards

Toute annulation de visite ou atelier par l'enseignant(e) doit être faite par écrit au service du Développement culturel et des publics (courrier postal ou courriel) au plus tard 7 jours avant la date de la visite.



En cas de retard, la durée de la visite ou de l'atelier sera amputée de celui-ci. Si le retard est supérieur à 1/3 de la durée totale de la visite, celle-ci pourra être annulée par le musée. La conférence reste due.

SUIVEZ LE GUIDE
POUR LE BON DÉROULEMENT
DE VOTRE VISITE !



AU
MUSÉE
D'ARCHÉOLOGIE
NATIONALE

